



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/JP 70-12
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2012-13

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2012-13.
BUREAU DU 31 MAI 2012**

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 18/04/12.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 18 AVRIL 2012 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I/ QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Point 1 : Arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2011 de la CMA 76 et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de l'arrêté du budget réalisé 2012 présentement soumis.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-70 :

VOTE :

L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET REALISE DE L'EXERCICE 2011 DE LA CMA ET DES TROIS CFA POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 2 : Arrêté du projet de budget rectifié 2012 de la CMA 76 et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition du budget rectifié 2012 présentement soumis.

Il est décidé à l'unanimité le point serait renommé de la manière suivante :

Point 2 : Projet de modification tarifaire impactant en recettes supplémentaires le budget 2012 de la CMA 76 pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le projet de modification tarifaire impactant en recettes supplémentaires le budget 2012 de la CMA 76 présentement soumis.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-71 :

VOTE :

LE PROJET DE MODIFICATION TARIFAIRE IMPACTANT EN RECETTES SUPPLEMENTAIRES LE BUDGET 2012 DE LA CMA 76 POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEES A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

II/ QUESTIONS JURIDIQUES ET DE POSITIONNEMENT DE LA CMA 76

Point 3 : Proposition de supprimer la participation de la CMA 76 à la foire du Havre se déroulant chaque année à l'automne, durant la première quinzaine de novembre.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-72 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE SUPPRIMER LA PARTICIPATION DE LA CMA 76 A LA FOIRE DU HAVRE SE DEROLANT CHAQUE ANNEE A L'AUTOMNE, DURANT LA PREMIERE QUINZAINE DE NOVEMBRE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 4 : Proposition de transfert de l'activité s'exécutant dans les locaux de l'actuelle antenne de Dieppe, située à ZI Rouxmesnil Bouteilles – Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, vers le site sis au Business Centre Dieppe Normandie, 1 quai de l'Avenir – 76 200 DIEPPE.

Proposition de conférer au Président, sous réserve d'un vote conforme par la plus prochaine assemblée générale, le pouvoir de signer la convention de bail pour le compte de la CMA 76 aux fins d'occuper les locaux situés au Business Centre Dieppe Normandie – 1 quai de l'Avenir 76 200 DIEPPE, et dont le bailleur est le Syndicat mixte du centre d'affaires de Dieppe. Le projet est celui d'un bail des locaux pour un montant trimestriel de 4693,95 euros HT. Le projet de contrat prévoit une date effective d'occupation des locaux à louer en date du 3 septembre 2012.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de transfert des locaux de Dieppe, selon les modalités décrites ci-dessus.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-73 :

VOTE :

PROPOSITION DE TRANSFERT DE L'ACTIVITE S'EXECUTANT DANS LES LOCAUX DE L'ACTUELLE ANTENNE DE DIEPPE, SITUEE A ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES – ZONE MARRON 76379 DIEPPE CEDEX, VERS LE SITE SIS AU BUSINESS CENTRE DIEPPE NORMANDIE, 1 QUAI DE L'AVENIR – 76 200 DIEPPE.

PROPOSITION DE CONFERER AU PRESIDENT, SOUS RESERVE D'UN VOTE CONFORME PAR LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE, LE POUVOIR DE SIGNER LA CONVENTION DE BAIL POUR LE COMPTE DE LA CMA 76 AUX FINS D'OCCUPER LES LOCAUX SITUES AU BUSINESS CENTRE DIEPPE NORMANDIE – 1 QUAI DE L'AVENIR

76 200 DIEPPE, ET DONT LE BAILLEUR EST LE SYNDICAT MIXTE DU CENTRE D'AFFAIRES DE DIEPPE. LE PROJET EST CELUI D'UN BAIL DES LOCAUX POUR UN MONTANT TRIMESTRIEL DE 4693,95 EUROS HT. LE PROJET DE CONTRAT PREVOIT UNE DATE EFFECTIVE D'OCCUPATION DES LOCAUX A LOUER EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2012.

L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS CI-DESSUS SONT APPROUVEES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 5 : Proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 1, al. 4.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification du règlement intérieur pris en son l'article 1, al. 4.

Proposition d'arrêter l'absorption juridique et comptable des actuels locaux de l'antenne de Dieppe, situés à ZI Rouxmesnil Bouteilles - Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, et propriété de la CMA 76, par le CFA de Dieppe adjacent, géré par la CMA 76.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition d'absorption juridique et comptable des locaux de l'antenne de Dieppe par le CFA de Dieppe adjacent, selon les modalités décrites ci-dessus.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-74 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 1, AL. 4 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'ARRETER L'ABSORPTION JURIDIQUE ET COMPTABLE DES ACTUELS LOCAUX DE L'ANTENNE DE DIEPPE, SITUES A ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES - ZONE MARRON 76379 DIEPPE CEDEX, ET PROPRIETE DE LA CMA 76, PAR LE CFA DE DIEPPE ADJACENT, GERE PAR LA CMA 76 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 6 : Proposition de supprimer la commission « de développement économique et territorial » et la commission « de formation professionnelle ».

Proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 12.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de modification du règlement intérieur pris en son article 12.

Résolution 2010-2015/2012-12/B-75 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE SUPPRIMER LA COMMISSION « DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL » ET LA COMMISSION « DE FORMATION PROFESSIONNELLE » EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'ARRETER LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 12 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 7 : Vote de la proposition de mettre à disposition une salle de travail destinée à toutes les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat à la CMA76 qui sur demande préalable dans un délai de 8 jours calendaires, nécessiterait d'en user.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de mise à disposition d'une salle de travail destinée à toutes les organisations professionnelles à la CMA76.

VOTE :

LA PROPOSITION DE METTRE A DISPOSITION UNE SALLE DE TRAVAIL DESTINEE A TOUTES LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRESENTATIVES DE L'ARTISANAT A LA CMA76, QUI SUR DEMANDE PREALABLE DANS UN DELAI DE 8 JOURS CALENDAIRES, NECESSITERAIT D'EN USER EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 8: Proposition de l'arrêté de l'ordre du jour relatif à la plus prochaine assemblée générale (devant se dérouler en principe le 12 juin 2012).

- Vote de la proposition de l'arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2011 de la CMA 76 et des trois CFA.

- Vote du projet de modification tarifaire impactant en recettes supplémentaires le budget 2012 de la CMA 76.

- Vote de la proposition de transfert de l'activité s'exécutant dans les locaux de l'actuelle antenne de Dieppe, située en ZI Rouxmesnil Bouteilles – Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, vers le site sis au Business Centre Dieppe Normandie, 1 quai de l'Avenir – 76200 DIEPPE.

Proposition de conférer au Président, sous réserve d'un vote conforme par la plus prochaine assemblée générale, le pouvoir de signer la convention de bail pour le compte de la CMA 76 aux fins d'occuper les locaux situés au Business Centre Dieppe Normandie – 1 quai de l'Avenir 76 200 DIEPPE, et dont le bailleur est le Syndicat mixte du centre d'affaires de Dieppe.

Le projet est celui d'un bail des locaux pour un montant trimestriel de 4693,95 euros HT. Le projet de contrat prévoit une date effective d'occupation des locaux à louer en date du 3 septembre 2012.

-Vote de la proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 1, al.4.

-Vote de la proposition d'arrêter l'absorption juridique et comptable des actuels locaux de l'antenne de Dieppe, situés à ZI Rouxmesnil Bouteilles - Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, et propriété de la CMA 76, par le CFA de Dieppe adjacent, géré par la CMA 76.

- Vote de la proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 12.

- Vote de la proposition de mettre à disposition une salle de travail destinée à toutes les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat à la CMA76 qui, sur demande préalable dans un délai de 8 jours calendaires, nécessiterait d'en user.